



Appel à Projets Développement durable :

LALIWONDAJ - Année 2022.

Le 15/12/2021

Le Parc national de la Guadeloupe renouvelle son appel à projets « **LALIWONDAJ** » Afin de contribuer à la mise en œuvre de sa politique du développement durable, le Parc national de la Guadeloupe soutient des projets qui visent à développer le territoire et s'inscrivent comme « durable » par des activités économiques et sociales innovantes et créatives, préservant l'environnement. Ces projets doivent avoir pour objectif la conservation et la valorisation du territoire situé en aire d'adhésion, en aire maritime adjacente et par des activités respectueuses des patrimoines naturel, culturel, et paysager des cœurs.

Pour cet appel à projet laliwondaj, la participation financière du Parc national est de 5 000 € TTC maximum par projet. Les projets portés par les jeunes de moins de 30 ans seront prioritaires lors des commissions.

En fonction de la nature des actions, une contribution du Parc par des moyens humains et/ou logistiques peut être apportée. Ces moyens complémentaires sont à préciser dans la demande.

La subvention souhaitée devra inclure notamment la participation financière et complémentaires sans dépasser le montant maximum prévu qui reste à 5000€ .

Les projets, d'une durée maximale de 24 mois, sont évalués au regard de leur caractère durable, de leur faisabilité, et des objectifs et priorités déclinés dans le cahier n° 2 de la charte de territoire du Parc national de la Guadeloupe téléchargeable sur le site.

Conditions de l'appel à projets « LALIWONDAJ » 2022

Les projets peuvent être portés par les collectivités ou associations en capacité de mener dans de bonnes conditions les projets et en règle administrativement. Les projets doivent être situés sur un territoire éligible.

Le demandeur est tenu d'avoir l'accord des co-financeurs à la date du conventionnement, ainsi que celui des personnes habilitées à engager le ou les organismes participants.

Modalités de l'appel à projet Laliwondaj:

- ◆ Le plafond maximal de l'aide est fixé à 5 000 euros par projets et pour des projets d'une durée maximum de 12 mois ou jusqu'à 24 mois, sous certaines conditions, (financé à 50 %)
- ◆ Territoires éligibles : voir carte PNG
<http://intranet.guadeloupe-parcnational.fr/cartotheque/fichiers/22150321.jpg>
- ◆ Éligibilité des porteurs de projets : les acteurs ayant un projet selon les thématiques suivants :
 - **La protection ou la valorisation du milieu naturel** : exemple de projet « *Découverte des mares à travers leur écologie, fête de la nature* »
 - **La pédagogie à l'environnement** : exemple de projets « *les oiseaux dans son environnement, sensibiliser aux risques rencontrés par les abeilles dans son environnement actuel* »
 - **L'amélioration du cadre de vie** : exemple de projets « *Valoriser le jardin créole et les techniques culturelles respectueuses de l'environnement* »
 - **Projets liés aux patrimoines culturels et paysagers** : exemple de projets « *Tour de la Guadeloupe de voile traditionnelle, Noël kakado* »

◆ Dépôt de candidatures :

Le formulaire unique de candidature est consultable ou téléchargeable à l'onglet :
<https://urlpng.fr/2wFXp>

Ce dossier est à remplir et déposer en ligne ou par voie postale.

Calendrier de l'appel à projets « LALIWONDAJ » 2022

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant :

1ère sélection : Date limite de dépôt des dossiers : 20 février 2022

Sélection des projets : dernière semaine de mars

Conventionnements: avril 2022.

2ème sélection : Date limite de dépôt des dossiers : 30 avril 2022

Sélection des projets : 3ème semaine de juin

Conventionnements: juin 2022.

3ème sélection : Date limite de dépôt des dossiers : 30 juillet 2022

Sélection des projets : 2ème semaine de septembre

Conventionnements : septembre – octobre 2021.

- ◆ *Sélection : Le Service appui aux territoires évalue les projets en s'appuyant sur un comité de sélection mis en place au sein du Parc national.*

Dossier complet à transmettre par mail à : marie-denise.lemoyne@guadeloupe-parcnational.fr

ou par voie postale :

Mme la Directrice du Parc national de la Guadeloupe

Montéran

97120 Saint-Claude.

Contact Service appui aux territoire : Marie-Densie LEMOYNE 0590 415 591 / 0690 838 348